



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## États-Unis

Question écrite n° 65442

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le dossier dit des « emprisonnés cubains de Miami ». En effet, ces cinq ressortissants cubains, emprisonnés depuis déjà onze ans, constituent un différend de longue date dans le rétablissement de relations normales entre les États-Unis et Cuba. Au-delà des positions divergentes sur cette affaire délicate et des interprétations très différentes qui sont celles de la justice américaine et de la diplomatie cubaine, la France, qui est l'alliée de longue date des États-Unis et une véritable amie de Cuba, se devait d'intervenir dans cette affaire, afin d'y jouer un rôle de possible médiatrice, pour trouver une solution dans ce dossier ancien qui mériterait véritablement de trouver enfin une solution. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur le sujet.

### Texte de la réponse

Les cinq agents des services spéciaux cubains arrêtés aux États-Unis en 1998 ont été condamnés par la justice américaine à de lourdes peines de prison sous l'accusation d'espionnage. Pour leur part, tout en confirmant qu'il s'agit bien d'agents des services spécialisés, les autorités de La Havane affirment qu'ils se trouvaient sur le sol américain afin de prévenir des opérations terroristes contre leur pays. Ces prisonniers sont considérés à Cuba comme des héros et leur situation est devenue une cause nationale. Le gouvernement cubain propose de libérer des dissidents en échange de l'élargissement de ces cinq personnes. Des voix se sont élevées au sein de la dissidence cubaine pour dénoncer cette proposition d'échange entre des détenus dont la situation diffère profondément. Il est clair que ce dossier s'inscrit dans le cadre des relations bilatérales américano-cubaines. Ni les États-Unis ni Cuba n'ont sollicité l'intervention d'un pays tiers ; il existe d'ailleurs des canaux de communication entre ces deux gouvernements. Ainsi, après les gestes d'ouverture consentis par le président Obama (allègement des mesures d'embargo), les administrations des deux pays ont-elles lancé des discussions dans des secteurs d'intérêt partagé (l'émigration et les relations postales). Si elle ne souhaite pas intervenir dans ce différend bilatéral, la France poursuit activement sa politique à l'égard de Cuba. Elle a soutenu la reprise du dialogue politique et de la coopération entre l'Europe et la grande île des Caraïbes. La première session de ce dialogue a eu lieu à Paris, en octobre 2008, sous la conduite de Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes, au nom de la présidence française de l'UE.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65442

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er décembre 2009, page 11273

**Réponse publiée le** : 29 décembre 2009, page 12479